Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS
☎ 01 44 01 06 00 - ✉ fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com www.fosps.com - www.foterritoriaux.org

DÈCLARATION LIMINAIRE FORCE OUVRIÈRE CSFPH DU 21 JUILLET 2022

Monsieur le ministre,
Mesdames Messieurs,
Chers camarades,

Ce conseil supérieur se tient dans une situation de tension des effectifs sans précédent dans la FPH, et le marasme endémique dans lequel sont plongés l'ensemble des secteurs social, médico-social et sanitaire que la Fédération FO-SPS représente, le reflète ardemment par l'épuisement des professionnels.

Le constat de l'échec des politiques d'austérités qui ont été menées, est sans appel. Elles aboutissent aujourd'hui, comme cela était prévisible, à la forte dégradation des conditions de travail par l'insuffisance récurrente d'effectifs. Elles génèrent également, un manque d'attractivité notamment sur les métiers dits en tension, et vont même jusqu'à impacter assez fortement la fidélisation des professionnels, « c'est-à-dire la durée de vie d'un professionnel formé dans l'exercice de ses fonctions ».

Dans ce contexte de crise sanitaire permanente et pour le moins anxiogène, la Fédération FO des personnels des services publics et des services de santé revendique un changement radical en termes de financement et de politique de santé publique permettant à tous les établissements et structures de pouvoir fonctionner correctement et répondre décemment aux besoins des populations. Aujourd'hui plus de 120 services d'urgences sont dans une situation catastrophique, mais ils ne sont que la partie visible de l'iceberg.

Face à la pénurie paroxystique de personnels, la Fédération FO-SPS réitère avec vigueur la réintégration sans délai des agents suspendus par la mise en place d'un protocole de test. Même si cela peut sembler pour le gouvernement un apport marginal, FO considère qu'un agent de plus dans le service, c'est un autre agent qui peut récupérer et souffler. La FPH ne peut pas se permettre le luxe de laisser des professionnels de santé de coté alors qu'elle fonctionne en mode dégradé dans nombre d'établissements.

La Fédération FO-SPS déplore et dénonce par ailleurs la discrimination récurrente pour ne pas dire le mépris dont fait preuve la DGAFP envers le versant hospitalier (en comparaison des autres versants) notamment au regard de l'attente interminable des ratios promu/promouvables. Cette attente est véritablement scandaleuse et complexifie les modalités de calcul et de prise en compte pour les agents ayant fait valoir leur droit à pension...Malgré les engagements pris, suite à l'interpellation de FO par le Ministre de la Fonction publique lors du rendez-vous salarial début juillet, l'arrêté n'est toujours pas paru !

Nous avons noté qu'il s'engageait également sur leur application rétroactive à la date du 1er janvier 2022 !

Par ailleurs, la Fédération FO-SPS a pris acte de la décision unilatérale du ministère, et de la parution des textes portant la majoration des heures supplémentaires au coefficient de 1,26 à 2,52 et pour les métiers en tension qui étaient déjà majorés de 1,62 et 1,88 (selon la situation de l'établissement) à 2,52 pour la période du 1er juin au 15 septembre 2022.

Ces décisions temporaires et parcellaires prises en urgence faisant fi du dialogue social ne sont pas de nature à nous rassurer et ne répondent pas à la hauteur des enjeux.

A cette occasion, la Fédération FO-SPS rappelle alors que nous sommes toujours dans l'attente de l'ouverture des négociations prévues par le protocole d'accord du Ségur de la santé. Notamment concernant la mesure visant à la revalorisation des indemnités pour travail de nuit, dimanche et jours fériés.

Sur le principe du paiement du doublement de la journée du 1er mai 2022 la Fédération est toujours dans l'attente de l'information nécessaire permettant de procéder à son versement.

Sur l'augmentation des salaires et notamment l'augmentation de la valeur du point d'indice de +3,5%, la Fédération FO-SPS dénonce une insuffisance évidente au regard de l'inflation galopante, (5,6% actuelle) et prévisible (6,8% selon la BCE). De plus, elle ne répond en rien à l'érosion du pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice depuis le début des années 2000.

Notre Fédération dénonce également l'artifice utilisé par le gouvernement qui utilise comme argument complémentaire concernant les revalorisations permettant de lutter contre l'inflation la moyenne de l'évolution du principe du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à 1,5%. Cela équivaut à nier le principe de déroulement de carrière d'un fonctionnaire hospitalier par la reconnaissance de son expérience professionnelle.

Par ailleurs, la Fédération revendique l'ouverture immédiate des négociations sur l'ensemble des grilles indiciaires de rémunération et notamment celles non couverte par le Ségur de la santé. Cela nous apparait comme une évidence pour stopper l'écrasement inexorable des grilles, rattrapées par le SMIC sans évolution des indices sommitaux, en témoigne les points à l'ordre du jour de ce conseil supérieur. (Revalorisation des 4 premiers échelons du B type, suppression du 1er échelon des Aides-Soignants et Auxiliaires de Puéricultures et modification des durées des échelons).

Ces dispositions vont à l'encontre des attentes des personnels et des besoins permettant de relancer l'attractivité.

Entre les déclarations et les actes, la Fédération FO-SPS a choisi, le temps des constats est révolu, il est temps que le gouvernement acte les besoins réels et réponde urgemment par des moyens à la hauteur.

Je vous remercie.

Fait à PARIS, le 21 juillet 2022